**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 41 (1970)

Heft: 2

**Vorwort:** Une importante concentration dans l'industrie horlogère

**Autor:** Association pour la défense des intérêts du Jura

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PD4

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 2 Février 1970

#### SOMMAIRE

Une importante concentration dans l'industrie horlogère — Du droit de libre parcours à l'aménagement des pâturages francs-montagnards. Introduction. Les conséquences d'un arrêt du Tribunal fédéral et l'augmentation du trafic. L'aspect forestier de la suppression du libre parcours. Un exemple technique : l'aménagement sylvo-pastoral de la commune de Muriaux — Pourquoi une année internationale de protection de la nature? — Chronique économique

# Une importante concentration dans l'industrie horlogère

La concentration qui s'est opérée à la fin du mois dernier dans l'industrie horlogère — et qui touche particulièrement le Jura, puisque l'un des partenaires est une grande entreprise de chez nous — fera date dans l'histoire économique, non seulement en raison de la taille des maisons qui ont décidé d'unir leurs forces, mais aussi et surtout en raison

du caractère très particulier de cette union.

L'opération s'est déroulée en deux phases. Dans la première, la Compagnie des montres Longines à Saint-Imier, l'une des plus prestigieuses manufactures de notre pays, et la Fabrique Rotary de La Chaux-de-Fonds ont décidé de créer une société holding par un apport d'action des deux partenaires, la Holding Longines S. A., avec siège à Saint-Imier. Complémentaires sur le plan du produit comme sur celui du marché, les deux sociétés se proposent de rationaliser leur distribution; leur production s'élèvera au total à plus d'un million de montres par an, avec un chiffre d'affaires de près de 100 millions de francs. Seconde phase de l'opération: l'accord intervenu entre la Holding Longines S.A. et Ebauches S. A. (production annuelle: plus de 40 millions d'ébauches); Ebauches S. A. aura une participation de l'ordre du 30 % dans la nouvelle holding. Le soutien d'Ebauches S. A. favorisera une concentration des efforts dans la recherche, tout particulièrement dans le domaine des garde-temps électroniques. Il est d'ores et déjà prévu que la holding sera ouverte à d'autres entreprises.

Cette concentration à trois est d'un type nouveau, puisqu'elle se traduit par l'union d'entreprises appartenant à des secteurs différents de l'industrie horlogère, le secteur des pièces constitutives et celui des produits terminés. C'est ainsi une brèche importante qui est ouverte dans le

compartimentage des activités.

« Ce virage dans la structuration de la branche horlogère annonce vraisemblablement d'autres développements du même genre », déclare la Fédération horlogère dans un commentaire de l'événement.

ADIJ